

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONNE
Arrondissement de
Palaiseau
Canton d'Arpajon

N°	2024	014	14
----	------	-----	----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY

DATE DE CONVOCACTION 28 mars 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 28 mars 2024	Étaient présents : M. LEHMANN, M. BRÉHIER, MME ROCH, MME MILLER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints, M. DELAHAIE, M. LEDUC, M. MONROIG, MME RAFOUJAULT, M. PICARD, M. GOUSSEFF, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOE, MME BALRADJE et M. FRIMON-RICHARD formant la majorité des membres en exercice.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE : 25	Absents représentés : MME DELAVOIX par MME RAFOUJAULT, MME CHARREAU par M. FRIMON-RICHARD
PRÉSENTS : 19	Absents excusés : M. SIPA et M. JACQUIN
VOTANTS : 21	Absents : M. BETTI et MME TISSOT M. BREHIER a été élu secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Edouard MATT, Maire d'Egly, rappelle que conformément à l'article 34 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il indique que compte tenu qu'un agent du service administratif a réussi son concours de Rédacteur – Cat B, il conviendrait de mettre à jour le tableau des effectifs et de créer le grade suivant :

- 1 grade de Rédacteur

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,

VU le code de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale.

VU la délibération n°2024-004 du 02 février 2024, portant modification du tableau des effectifs,

VU l'avis favorable de la Commission des Affaires Administratives en date du 27 Mars 2024,

Considérant la nécessité de créer un grade de rédacteur - catégorie B, en raison de l'admission au concours de rédacteur d'un agent du service Administratif, à compter du 01/05/2024.

Considérant la nécessité de supprimer le grade d'adjoint administratif occupé actuellement par ce même agent, à compter du 01/05/2024.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de l'adapter à la situation actuelle,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

INDIQUE que le tableau des effectifs sera désormais le suivant :

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 091-219102076-20240403-ACTE202401414-DE

		Créé au Budget	Pourvu Titulaire TC	Pourvu Titulaire TNC	Pourvu contractuel TC	Pourvu contractuel TNC
Cat A	Attaché Principal	2	2	0	0	0
	Attaché	0	0	0	0	0
Cat B	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Rédacteur	+ 1	0	0	0	0
Cat C	Adjoint Administratif Princ. 1 ^{ère} classe	5	5	0	0	0
	Adjoint Administratif Princ. 2 ^{ème} classe	2	2	0	0	0
	Adjoint Administratif	3 -1	3	0	0	0
	TOTAL Filière Administrative	13	13	0		0
Cat B	Technicien Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
Cat C	Agent de Maîtrise Principal	2	2	0	0	0
	Agent de Maîtrise	0	0	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 1 ^{ère} classe	9	9	0	0	0
	Adjoint Technique Princ. 2 ^{ème} classe	13	9	0	0	0
	Adjoint Technique	16	9	0	3	1
	TOTAL Filière Technique	41	30	0	3	1
Cat C	A.T.S.E.M. Principal 1 ^{ère} classe	3	3	0	0	0
	A.T.S.E.M. Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Total filière Médico-Sociale	3	3	0	0	0
Cat B	Animateur Principal 1 ^{ère} classe	1	1	0	0	0
	Animateur Principal 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Animateur	1	1	0	0	0
Cat C	Adjoint d'Animation Princ. 1 ^{ère} classe	2	2	0	0	0
	Adjoint d'Animation Princ. 2 ^{ème} classe	0	0	0	0	0
	Adjoint d'Animation TC	14	6	0	6	0
	Adjoint d'Animation TNC (10/35)	4	0	0	0	3
	Adjoint d'Animation TNC (20/35)	1	0	0	0	1
	Adjoint d'Animation TNC (28,50/35)	1	0	0	0	1
	Adjoint d'Animation TNC (28,75/35)	1	0	0	0	1
	Total Filière Animation	24	10	0	6	6
TOTAL GENERAL		81	56	0	9	7

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2024 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en

Sous-Préfecture le : 5/04/24
et de la publication le : 8/04/24

Le Maire



Edouard MATT



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Edouard MATT